

DEC220171DR15

Décision portant nomination de M. Mathieu GAUTHIER-LAFAYE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UAR2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 nommant M. Jacques GIRAUDEAU, directeur de l'UAR 2567 ;

Vu l'avis du conseil de l'UAR 2567¹ du 09 septembre 2021 ;

Considérant que M. Mathieu GAUTHIER-LAFAYE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires les 8 et 9 novembre 2021, les 29 et 30 novembre 2021 et le 14 décembre 2021

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Mathieu GAUTHIER-LAFAYE, IECN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UAR 2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA), à compter du 1^{er} janvier 2022.

M. Mathieu GAUTHIER-LAFAYE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Mathieu GAUTHIER-LAFAYE, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 11 janvier 2022

Le directeur de l'unité

Jacques GIRAUDEAU

Visa du délégué régional
CNRS

Younis HERMES

Visa du président
Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA

Visa du président
INRAE Bordeaux-Aquitaine

Olivier LAVIALLE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)